



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 232-2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2026 à la salle du conseil municipal située au 444, rang Saint-Antoine, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité le **Règlement numéro 232-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.**

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, au 444, rang Saint-Antoine, à Saint-Gérard-Majella.

Le règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 14^e jour du mois d'avril 2026.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 avril 2026.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière